



# Plantes exotiques envahissantes et filières du végétal

Paysage des enjeux et pépinière d'outils

Journée d'échanges techniques

4 mars  
Paris  
SNHF



**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL



chaque jardin compte



**Plante & Cité**  
Ingénierie de la nature en ville  
L'urbanisme végétal pour villes durables



# Mots d'accueil

**Jean-Pierre Gueneau** - Président de la SNHF

**Gaël Thévenot** - Directrice adjointe de la Direction Acteurs et Citoyens de l'OFB

**Coraline Jabouin et Yohann Soubeyran** - OFB et Comité français de l'UICN / Centre de ressources espèces exotiques envahissantes



# Programme de la journée

**Séquence 1 introductive : Présentation des filières du végétal et des enjeux plantes exotiques envahissantes**

**Séquence 2 : Listes scientifiques, réglementaires et de consensus**

**Séquence 3 : Les services de conseil des professionnels et les outils disponibles**

**Séquence 4 : Les pistes de travaux collaboratifs ultérieurs**





## Plantes exotiques envahissantes et filières du végétal

**Séquence 1 introductive : Présentation des filières du végétal et des enjeux plantes exotiques envahissantes**



# Structuration globale de la filière du végétal et prise en compte des enjeux plantes exotiques envahissantes

Emmanuelle Bougault

# VALHOR



Plantes exotiques envahissantes et filières du végétal -  
Paysage des enjeux et pépinières d'outils

Journée d'échanges techniques, 4 mars 2024, SNHF



## Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

# FILIÈRE FRANÇAISE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE



# Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage

## Production



## Commerce



FLORALISA

## Paysage



---

**52 000 entreprises de la filière | 186 000 emplois | 15 milliards d'euros de CA**

---



# Une grande palette de métiers

Les métiers représentés par VALHOR tissent l'ensemble de l'activité de la filière horticole pour les végétaux d'ornement.

Horticulteurs, pépiniéristes, semenciers,  
grossistes,

fleuristes, jardineries, détaillants non  
spécialisés, services de vente en ligne de  
végétaux,

entreprises du paysage et paysagistes  
concepteurs

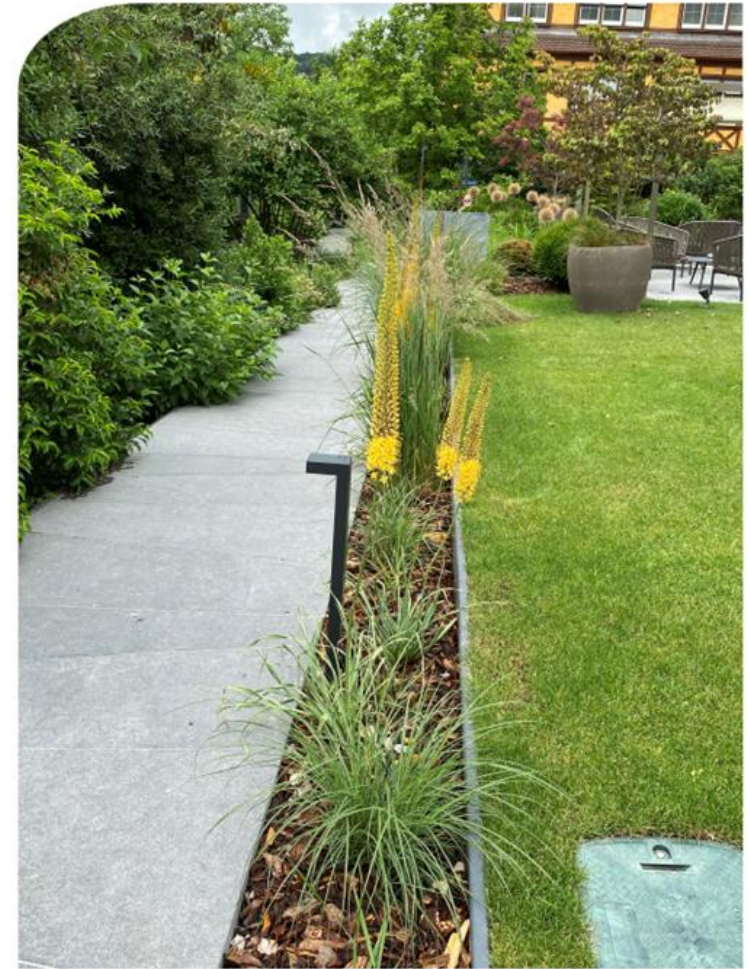
sont autant de maillons de la chaîne  
indissociable de la filière du végétal.





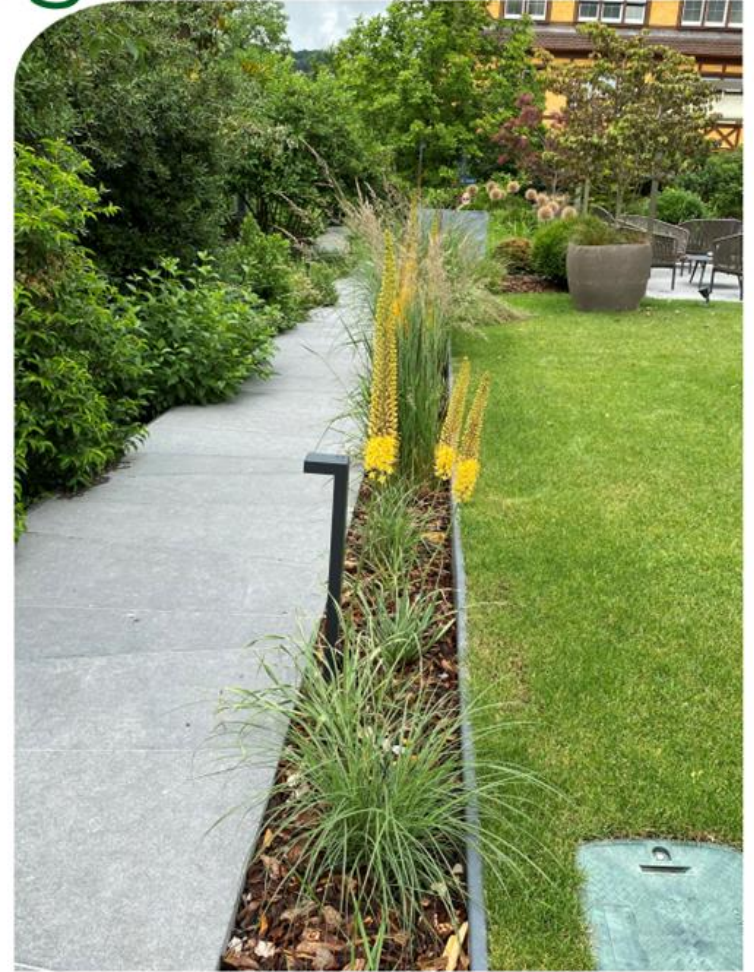
# De riches savoir-faire

- ✓ Connaissance des végétaux, de leur capacité d'adaptation et de leurs fonctions.
- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Restauration des espaces dégradés, restauration des milieux, gestion de l'eau
- ✓ Accompagnement et conseil aux maitres d'ouvrage, aux entreprises, aux particuliers.
- ✓ Services : paysage, fleuristerie



# Des métiers liés par le végétal

- ✓ Producteurs <-> distributeurs
- ✓ Producteurs <-> grossistes
- ✓ Producteurs <-> professionnels du paysage
- ✓ Producteurs <-> producteurs
- ✓ Au service des marchés de la distribution et du paysage



# Une filière engagée

- ✓ Certification environnementale : HVE, Plante Bleue
- ✓ Marque Fleurs de France
- ✓ Gestion du plastique : éco-conception des emballages et filière de recyclage des pots professionnels
- ✓ Engagements pour un usage raisonné de l'eau et rôle fondamental du végétal dans le cycle de l'eau
- ✓ Préservation de la biodiversité, lutte contre les espèces invasives



**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

Bien planter, c'est bénéficier des végétaux ET PRÉSERVER L'EAU !

LE VÉGÉTAL C'EST LA VIE!

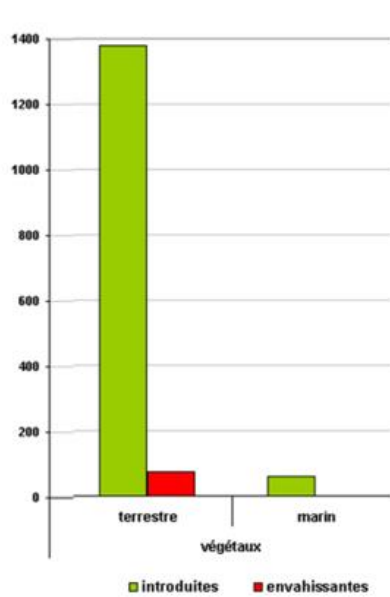


Des solutions simples permettent d'agir au cœur du cycle de l'eau et contribuent à une bonne gestion de la ressource.

**RALENTIR, INFILTRER ET STOCKER L'EAU** maximise les services rendus par le végétal.

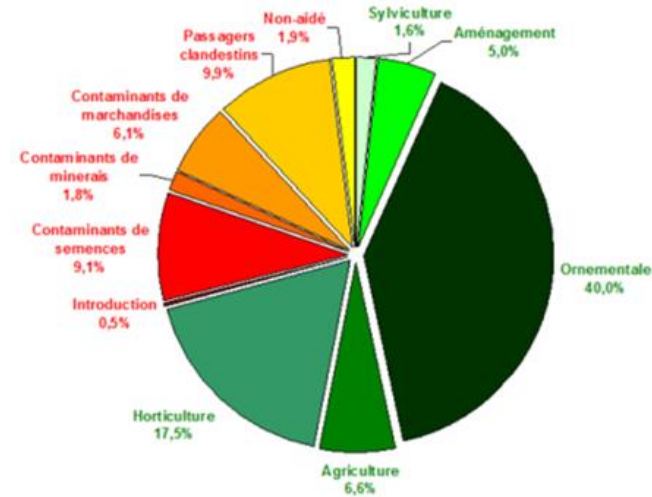


# Contexte : Horticulture et Plantes exotiques envahissantes



**Espèces végétales introduites et envahissantes en France Métropolitaine**

Source : MNHN (INPN), 2013



**Voies d'introduction pour des espèces exotiques de plantes naturalisées en Europe**

Source : Graphe de G. Fried, reproduit d'après Lambdon et al., 2008



James Cook  
(1728-1779)



L.-A. de Bougainville  
(1729-1811)



Pierre d'Incarville  
(1706-1757)

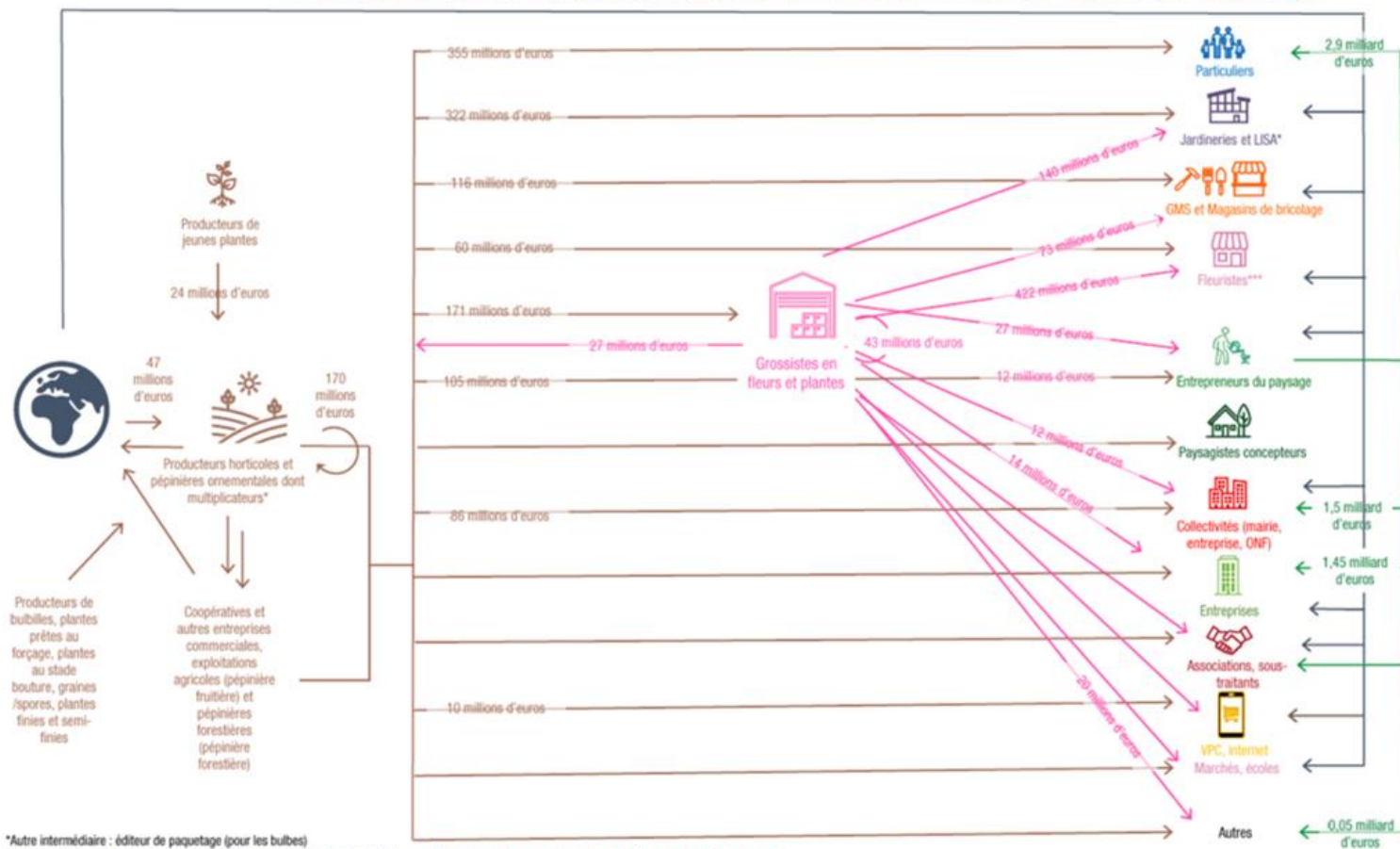


© Pépinière du Bocage (49) en 2018



# Les flux des végétaux

RELATIONS ENTRE LES SECTEURS DE LA FILIERE : FLUX DE VENTE DE VEGETAUX



\*Autre intermédiaire : éditeur de paquetage (pour les bulbes)

\*\* Directement ou par l'intermédiaire de Centrales d'achat de jardineries / LISA

\*\*\*Directement ou par l'intermédiaire de Centrales d'achat de fleuristes



# Mobilisation des professionnels

- ✓ À l'initiative des producteurs, prise en charge de la question par VALHOR depuis 2013
  
  - ✓ Création d'un Comité de pilotage composé de représentants de familles des trois collèges de l'interprofession :
    - Production : indépendants et coopératives
    - Commerce : grossistes, détaillants (jardineries, fleuristes...)
    - Paysage : entrepreneurs et concepteurs
- 



# Objectifs de l'action interprofessionnelle

- ✓ Prise en compte des professionnels dans les débats, et comme porteurs de solution
- ✓ Mise en place d'une démarche volontaire dans laquelle les professionnels veulent s'engager

## ***Le Code de Conduite professionnel***

***Pour les producteurs, les distributeurs, les entrepreneurs,  
les concepteurs et les prescripteurs***



# Enjeu mondial et national des espèces exotiques envahissantes

Yohann Soubeyran

Comité français de l'UICN



Plantes exotiques envahissantes et filières du végétal -  
Paysage des enjeux et pépinières d'outils

Journée d'échanges techniques, 4 mars 2024, SNHF





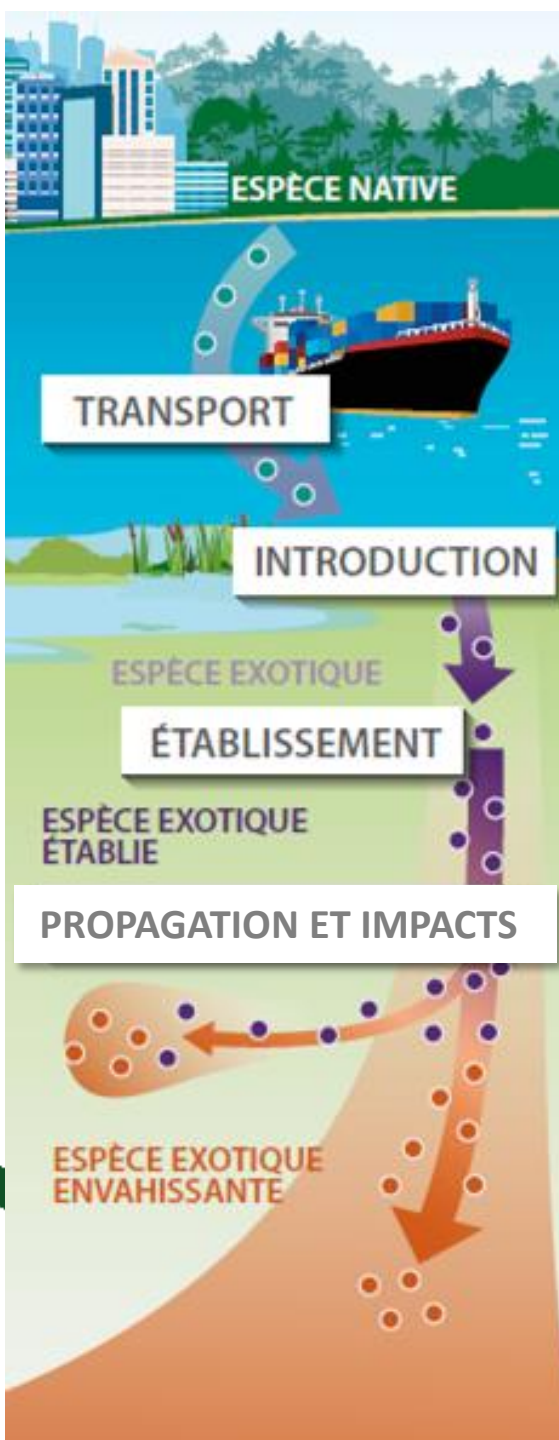
# DEFINITIONS

## Espèces exotiques envahissantes

Espèces introduites par l'homme, volontairement ou accidentellement, hors de son aire de répartition naturelle, et dont l'implantation et la propagation a un impact négatif sur la biodiversité, avec des conséquences écologiques, économiques, sanitaires.

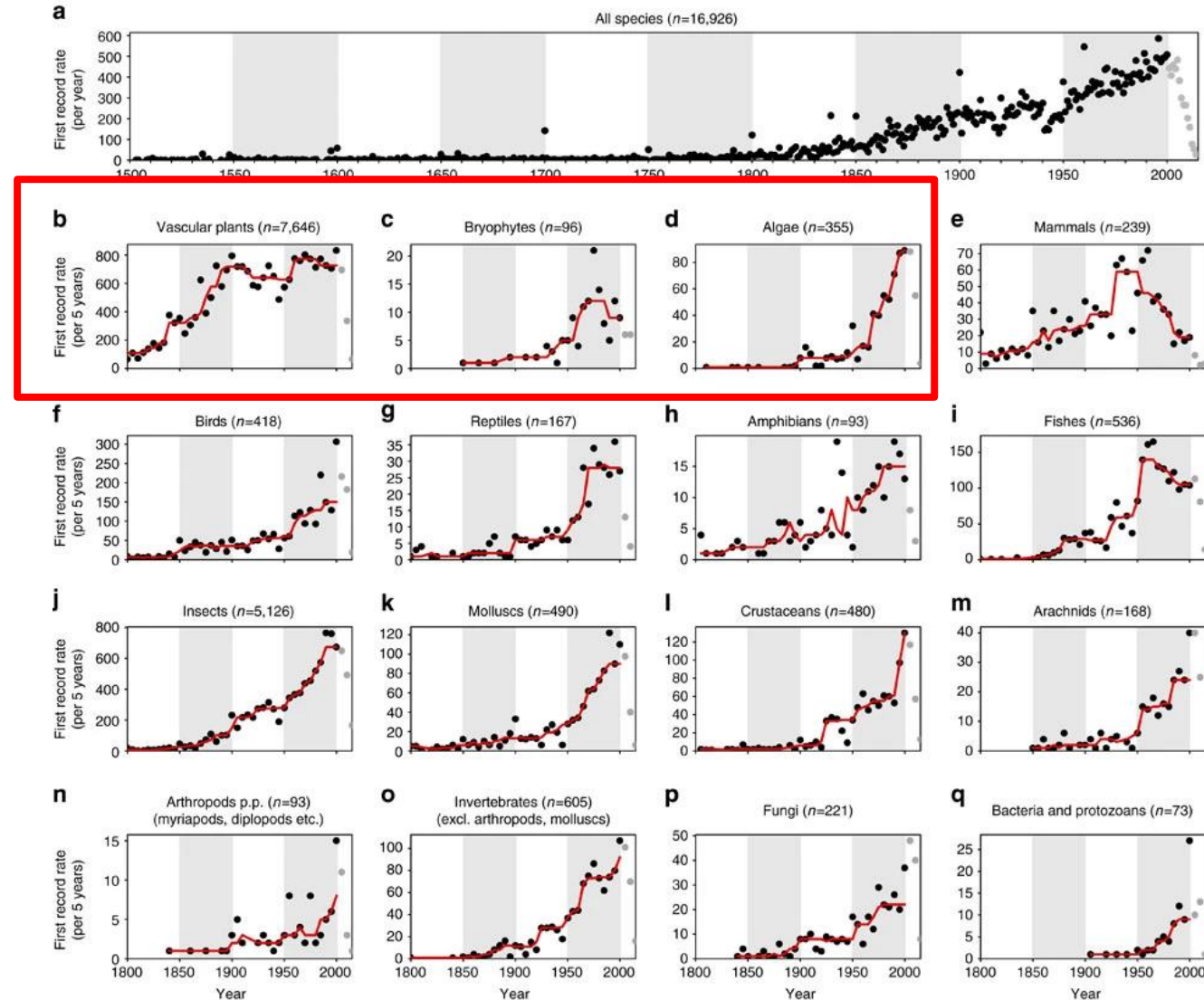
= Sous-ensemble d'espèces exotiques établies

**Invasion biologique** = processus



# UN PROCESSUS EN ACCÉLÉRATION ET FACILITÉ PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES

**Des facteurs directs et indirects** : commerce international, multiplication des réseaux de transports maritimes et aériens, accroissement démographique, dégradation des écosystèmes, pollution, changement climatique...



Seebens, H., Blackburn, T., Dyer, E. et al. No saturation in the accumulation of alien species worldwide. *Nat Commun* 8, 14435 (2017)



# IMPACTS ET CHIFFRES CLES (IPBES 2023)

**37 000 espèces exotiques** établies dont **3 500** ont des impacts négatifs documentés

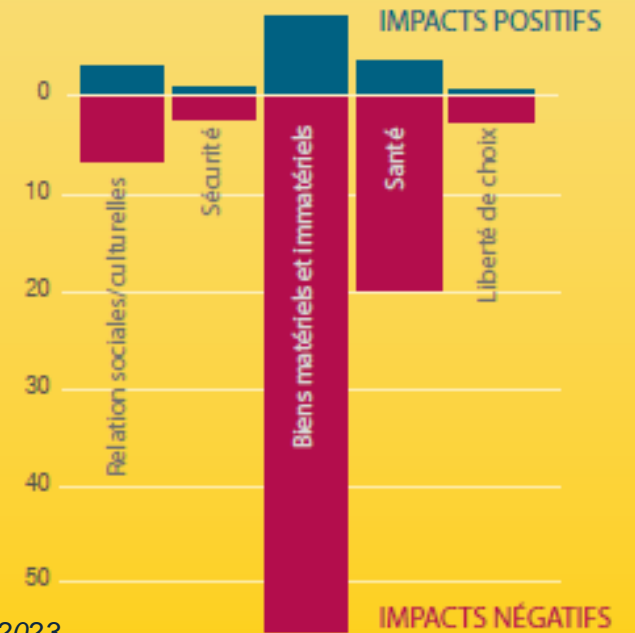


**19 365 plantes exotiques** établies dont **1 061** avec des impacts négatifs documentés

Des mécanismes impliqués divers : compétition, hybridation, transmission de maladie, modification de l'écosystème (composition, structure, fonctionnement)...

**Un risque d'homogénéisation de la flore et de la faune**

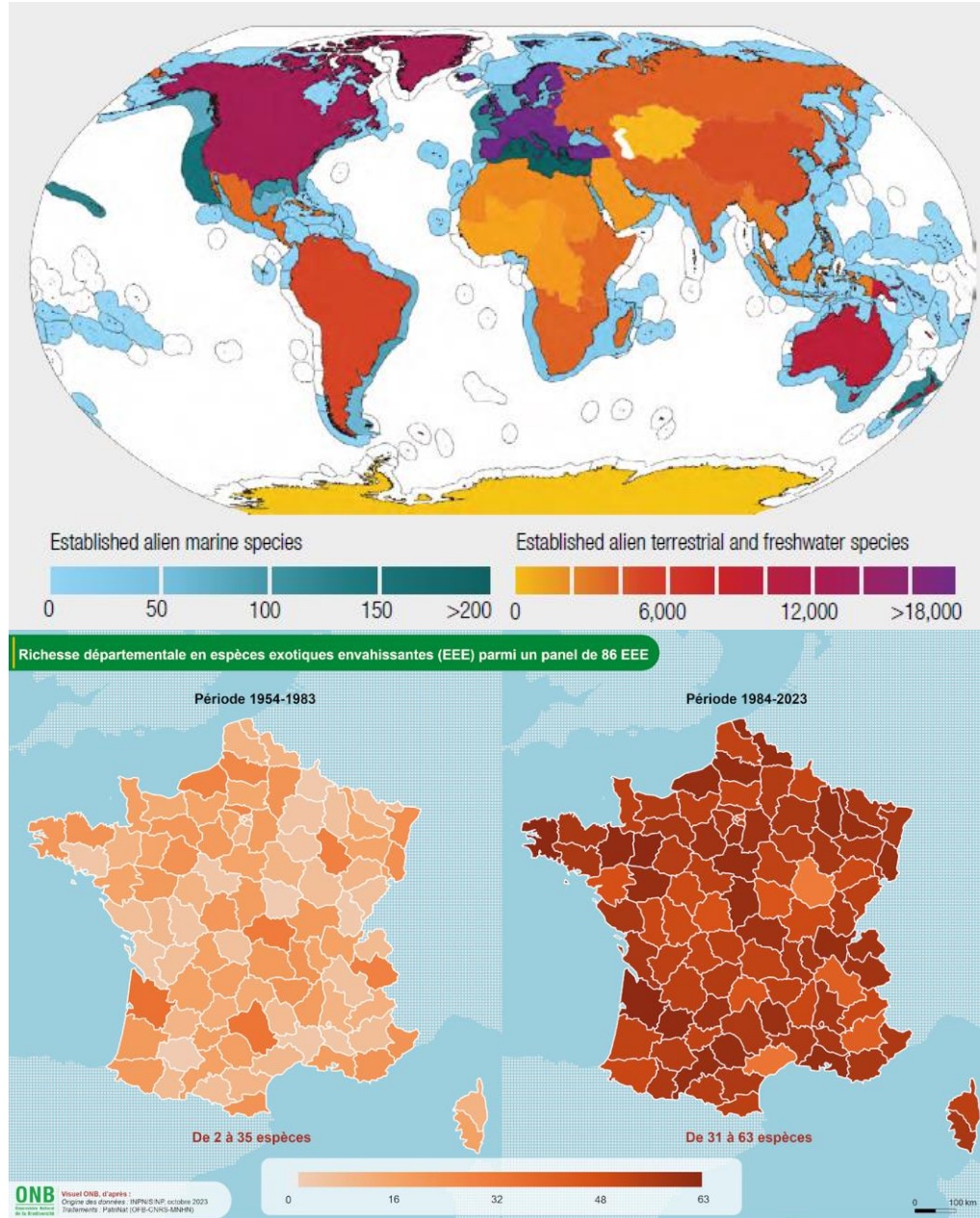
**85 %** DES IMPACTS DOCUMENTÉS ONT UNE INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES POPULATIONS HUMAINES



IPBES 2023

Un coût économique mondial supérieur à **390 milliards** d'euros en 2019.

# LA SITUATION EN FRANCE



Les introductions d'espèces exotiques se poursuivent à un rythme soutenu.

En termes de propagation, depuis 1984, un département de l'hexagone compte en moyenne **12 EEE de plus tous les dix ans.**

Un coût économique évalué entre **48 et 420 millions d'euros /an**

**Outre-mer : 45 % des espèces menacées**

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



2023 : *Salvinia minima* (Orne)



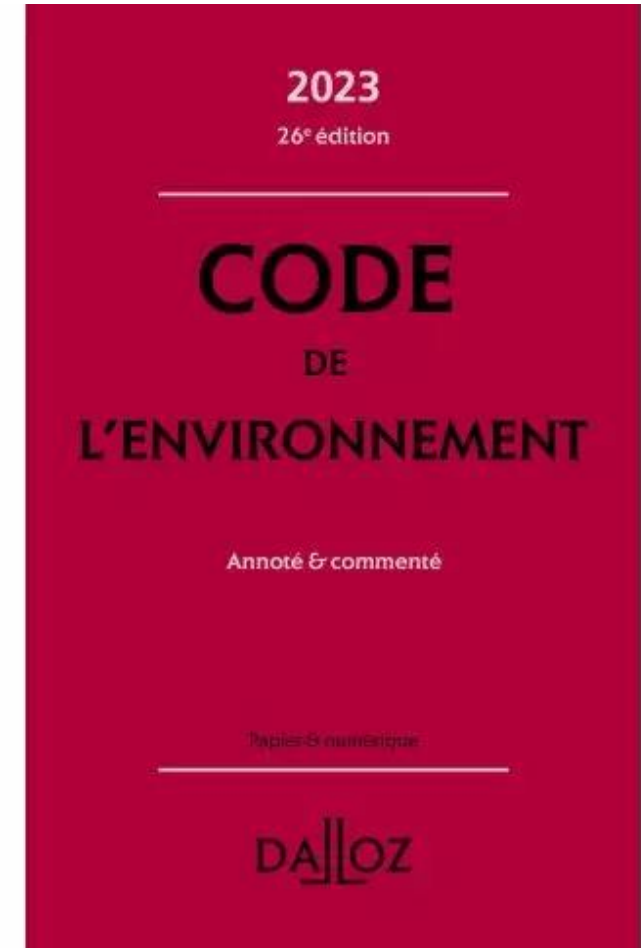
2022 : *Limnobium laevigatum* (Ille-et-Vilaine) et *Gymnocoronis spilanthoides* (Sarthe)



# La cadre réglementaire et stratégique

François Delaquaize

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires



Plantes exotiques envahissantes et filières du végétal -  
Paysage des enjeux et pépinières d'outils

Journée d'échanges techniques, 4 mars 2024, SNHF



# REGLEMENTATION EUROPEENNE

Règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes



**Définition d'une EEE** (article 3 points 1 et 2)

EE : tout spécimen **vivant** d'une espèce, d'une sous-espèce ou d'un taxon de rang inférieur d'animaux, de végétaux, de champignons ou de micro-organismes introduit en dehors de son aire de répartition naturelle, **y compris toute partie, gamète, semence, oeuf ou propagule de cette espèce, ainsi que tout hybride ou toute variété ou race susceptible de survivre et, ultérieurement, de se reproduire**

EEE : une **espèce exotique** dont l'introduction ou la propagation s'est révélée constituer une **menace** pour la **biodiversité et les services écosystémiques associés**, ou avoir des **effets néfastes** sur la biodiversité et lesdits services



# REGLEMENTATION EUROPEENNE

**Règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes**

- Liste d'EEE préoccupantes pour l'UE : 88 espèces (41 V, 47 A) (règlements d'exécution : 2016, 2017, 2019, 2022, ...)
- Interdiction d'actions (introduction, transport, détention, commercialisation...), système d'autorisations, contrôles (frontières / détenteurs)
- Système de surveillance
- Identification des voies d'introduction et actions correctives
- Eradication des espèces émergentes et contrôle des fronts de propagation pour les largement répandues



**REGLEMENT = OBLIGATION DE MOYENS ET DE RÉSULTATS**





# REGLEMENTATION NATIONALE : code de l'environnement

## Article L.411-5 : niveau 1

Interdiction d'introduction dans le milieu naturel d'animaux et de plantes non indigènes au territoire d'introduction et **non domestiques** [animaux] / **non cultivées** [plantes]



**R.411-5 : Sont considérées comme des espèces végétales non cultivées celles qui ne sont ni semées, ni plantées à des fins agricoles ou forestières.**

## Article L.411-6 : niveau 2

**Interdictions cumulées (règlement), toutes espèces (+ domestiques / cultivées)**



Introduction sur le territoire



Introduction dans le milieu naturel



Détention



Utilisation



Achat



Vente



Transport

# REGLEMENTATION NATIONALE : code de l'environnement



- Liste les espèces soumises à réglementation
- Rappelle les interdictions et les contrôles associés
- Organise la période de transition et les exceptions

**Métropole : arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain**

Possibilité de réglementer des espèces au niveau national, en plus des espèces réglementées au niveau européen (2 taxons végétaux)

## **Période de transition pour les établissements à vocation commerciale :**

- spécimens devant être détenus AVANT la date de publication du texte européen ou national réglementant l'espèce
- déclaration en préfecture, avant une date fixée par l'arrêté, des stocks détenus
- écoulement possible à des établissements de recherche ou de conservation uniquement dans un délai de 2 ans suivant la date de réglementation de l'espèce, sinon destruction



# QUELQUES ESPECES REGLEMENTEES



**Jussie rampante**  
*Ludwigia peploides*



**Berce du Caucase**  
*Heracleum mantegazzianum*



**Herbe de la Pampa**  
*Cortaderia selloana*



*Hakea sericea*



**Ailante du Japon**  
*Ailanthus altissima*



**Herbe fontaine**  
*Pennisetum setaceum*



**Myriophylle à feuilles  
hétérogènes**  
*Myriophyllum heterophyllum*



**Gunnéra du Chili**  
*Gunnera tinctoria*

Sur 43 taxons végétaux réglementés, 1/3 sont des espèces aquatiques d'eau douce



# LES DOCUMENTS STRATEGIQUES NATIONAUX



Stratégie nationale EEE (2017)



Plan d'action sur les voies d'introduction et de propagation (2022)



Stratégie nationale biodiversité (2023)



# LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES NATIONAUX

## **Stratégie nationale EEE :**

- Spécifique à la thématique EEE
- Actions concernant la prévention, la gestion, la recherche, la sensibilisation / communication, la réglementation, les contrôles, la gestion des déchets, l'organisation des acteurs...
- Comité de pilotage : ministères, opérateurs (OFB, ONF, CEREMA, VNF, ANSES, ...), UICN Comité français, Parcs naturels régionaux, FCBN, FCEN, FREDON France
- Déclinée au niveau régional (animation DREAL / CBN / CEN / ARB)

## **Plan d'action sur les voies d'introduction et de propagation :**

- Obligation réglementaire européenne
- Approfondit l'aspect surveillance aux frontières / contrôles / sensibilisation des acteurs concernés (filieres professionnelles, transporteurs, grand public)

## **Stratégie nationale biodiversité :**

- Reprend les mesures essentielles des 2 documents précédents





**Plantes exotiques  
envahissantes  
et filières du végétal**

**Séquence 1 introductive : Présentation des filières du végétal et des enjeux plantes exotiques envahissantes**

